



Compte rendu de la réunion du Comité d'orientation national de la santé et de la sécurité au travail (CONSST) du 25 avril 2013

159, promenade Cleopatra, Ottawa (Ontario), salle de conférence 207

Représentant(e)s des employé(e)s

Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC)

- Ayman Soryal (coprésident)
- Terry Petrow
- Zeljko Ruzicic

Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC)

- Bob Kingston (coprésident)
- Marlene O'Neil
- John Langs
- M. Raphaël Tarasco

Secrétariat

- Sharon Drolet

Représentant(e)s de l'employeur

- Gérard Étienne (coprésident)
- Stephen Norman
- Wendy Bray
- Theresa Iuliano (avant-midi seulement)
- Mark Willcox en remplacement de Debbie Cunningham
- Brenda Dagenais
- Jennifer Corley

-
1. Mot de bienvenue du président.
 2. Examen et adoption de l'ordre du jour
 3. Examen et adoption des comptes rendus des réunions du 25 octobre 2012 et 24 janvier 2013
 4. Signature des comptes rendus des dernières réunions, 25 octobre 2012 et 24 janvier 2013
 5. Examen des mesures de suivi du compte rendu de la réunion du 24 janvier 2013
 6. Points permanents
 7. Affaires nouvelles
 8. Tour de table
-

1. Mot de bienvenue du président Bob Kingston

Bob Kingston propose un tour de table pour accueillir les nouveaux membres. M. Kingston informe le Comité que M. O'Donnell de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), dont la visite était prévue, ne pourra être présent.

2. Examen et adoption de l'ordre du jour

Bob Kingston demande des changements à l'ordre des points – Examen et adoption de l'ordre du jour, Examen et adoption des comptes rendus, Mesures de suivi.

M. Kingston signale également qu'il y a des problèmes de gouvernance en Alberta et qu'il en traitera au point Points permanents – gouvernance en matière de SST.

Mesure de suivi : Le secrétariat apportera les changements comme discuté.

3. Examen et adoption des comptes rendus des réunions du 25 octobre 2012 et du 24 janvier 2013

Enlever Sam Barlin des personnes présentes dans le compte rendu du 24 janvier 2103. Le compte rendu sera considéré comme adopté après cette modification.

Mesure de suivi : Le Secrétariat révisera le compte rendu pour tenir compte de l'élément soulevé ci-haut.

4. Signature des comptes rendus des dernières réunions (25 octobre 2012 et 24 janvier 2013)

Les comptes rendus des deux réunions du 25 octobre 2012 et du 24 janvier 2013 sont signés par les coprésidents.

5. Examen des mesures de suivi découlant de la réunion du 24 janvier 2013

a) Menaces pour la sécurité (Programme de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail)

Brenda Dagenais fait observer que la rencontre entre le SCT, RHDC, l'ACIA, l'AFPC et l'IPFPC pour discuter des problèmes de politique liés à la prévention de la violence en milieu de travail et pour résoudre ces problèmes, a eu lieu le 15 février 2013. Bob Kingston signale que les délibérations en cours se poursuivront.

Mesure de suivi : Le CONSST aimerait créer un groupe de travail ayant pour but de fournir des avis sur la mise en œuvre de la politique. L'AFPC et l'IPFPC donneront des noms à Brenda Dagenais d'ici le 31 mai 2013 en vue de la participation au groupe dont le but est d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la politique, y compris une démarche de sensibilisation à la fois des employés et des gestionnaires.

b) Agents principaux d'immeubles

Wendy Bray distribue une liste des agents principaux selon l'immeuble pour la région de la capitale nationale (RCN) ainsi que pour les laboratoires de la Direction générale des sciences.

Mesure de suivi : Wendy Bray demandera des noms de personnes pour agir comme suppléants ainsi que pour assurer la présence d'agents principaux sur tous les sites restants d'immeubles de l'ACIA au pays.

c) Nominations aux comités de SST

Des changements au formulaire ont été effectués. Nous aimerions examiner les révisions apportées au mandat du CONSST afin d'assurer qu'elles n'aient pas d'effet sur le formulaire. Le formulaire sera offert sous forme de formulaires électroniques.

Il est entendu que d'ici à ce que le formulaire révisé soit disponible, les comités devront continuer à utiliser le formulaire déjà existant.

Mesures de suivi :

- **Les services de santé et sécurité au travail de l'Agence (SSST)** adapteront le formulaire au besoin et le transmettront aux membres du CONSST une fois les révisions, s'il y en a, effectuées.
- **Les SSST** communiqueront avec l'équipe chargée des formulaires pour élaborer et créer le formulaire sous une forme adaptée pour le remplisseur.
- **Les SSST** élaboreront un plan de communication et fixeront une date pour la distribution d'ici le 31 mai 2013.

d) Avis à l'industrie sur le verrouillage et l'étiquetage

Owen Bale prépare la version définitive (tenant compte des apports de l'équipe nationale de SST et du CONSST qui doivent lui parvenir d'ici le 24 mai 2013).

Bob Kingston observe qu'il faut s'assurer que les procédures concernent, sans s'y limiter, d'autres équipements/tâches, comme les élévateurs à grains, etc.

Mesures de suivi :

- **Les SSST** compileront les commentaires reçus et enverront l'ébauche définitive pour approbation d'ici le 1^{er} juin 2013.
- **Les SSST** enverront un communiqué par l'entremise de la gouvernance en matière de SST pour informer les comités que le programme verrouillage/étiquetage sera mis en œuvre et pour demander que les membres commencent à discuter de la manière dont ils vont en effectuer le suivi.

e) Conduite préventive

Sylvia Flemming a envoyé un courriel qui a été transmis aux membres du CONSST le 22 avril 2013 et qui répondait aux questions soulevées lors des dernières réunions.

- Y a-t-il moins d'accidents de véhicule après que les employés ont suivi le cours?
- Le cours sur la conduite préventive devrait-il être obligatoire pour les employés qui conduisent un véhicule du parc automobile?
- Après qu'une analyse de l'information disponible ait été effectuée, il pourrait s'avérer utile d'élaborer des « pratiques exemplaires » pour le cours.

1. Y a-t-il moins d'accidents dans les régions où les employés ont suivi le cours de conduite préventive?
2. Du pourcentage d'accidents, savons-nous quelle portion concerne des employés temporaires par rapport à ceux nommés pour une période indéterminée (c.-à-d. devrions-nous former davantage les employés temporaires?)
3. À quoi correspond ou se rapporte le « 10 % », exactement?
4. Sommes-nous certains que les accidents sont signalés aux comités de SST?

Les résultats découlant de l'information recueillie n'ont pas été concluants en ce qui concerne le taux d'accidents de ceux qui ont suivi le cours de conduite préventive par rapport à celui de ceux qui ne l'ont pas suivi. L'information recueillie n'indique pas clairement si ce cours permet de réduire le taux d'accidents.

Le comité s'est dit d'accord pour reporter ce point pour le réexaminer à la réunion de janvier 2014. Une notification sera transmise par l'entremise de la gouvernance en matière de SST pour demander aux comités de SST de discuter de la question et insister sur l'importance de rédiger les rapports d'enquête de situation comportant des risques (RESCR). Les comités de SST devront faire un compte rendu sur cette question pour la réunion de janvier 2014 afin que le CONSST l'examine et puisse déterminer toute étape future requise à ce moment.

Mesures de suivi :

- **Les SSST** enverront un courriel par l'entremise de la gouvernance en matière de SST d'ici le 17 mai 2013 transmettant l'information discutée précédemment et insistant sur l'importance d'être vigilant en qui touche la rédaction des RESCR.
- **Les comités de SST** discuteront de cette question lors de leurs réunions régulières, afin d'examiner les RESCR pour déterminer les causes profondes et maintenir des statistiques précises en matière d'accidents jusqu'en décembre 2013. Les comités de SST devront faire un compte rendu au CONSST concernant ces statistiques lors de la réunion de janvier 2014.
- **Le CONSST** réexaminera cette question lors de la réunion de janvier 2104.

État : À rappeler à la réunion de janvier 2014.

f) Examen de la proposition d'évaluer les risques potentiels liés à l'inspection des navires

Jennifer Corley résume le travail des réunions tenues jusqu'ici. Elle confirme qu'une entreprise privée a été contactée pour réaliser un exercice de bureau et une visite sur le site visant l'évaluation des lignes directrices et des protocoles actuels. Le groupe de travail attend le rapport définitif. Les membres devraient se rencontrer en présence de Bob Kingston pour discuter du rapport d'ici le 31 mai 2013. Un compte rendu sera transmis au CONSST après cette réunion.

Les membres du Comité d'orientation discutent de la taille et de la compétence de ce groupe de travail. Bob Kingston observe qu'il y a quelques acteurs importants dotés de connaissances et d'expérience qui ne font pas partie du groupe. La liste comporte les noms d'un grand nombre de personnes qui n'ont jamais mis les pieds sur un navire pour réaliser une inspection. Jennifer fait remarquer que l'expérience a été bonne sur le plan développemental et de la courbe d'apprentissage pour le groupe en question et que les membres ont appris l'importance du dialogue efficace.

Le Comité d'orientation soulève aussi une préoccupation concernant le temps qu'a nécessité cette expérience et ajoute que nous n'avons pas de produit définitif en mesure de soutenir nos inspecteurs au cours de la saison des navires qui s'en vient. Le Comité s'informe également si un plan temporaire est en place d'ici à ce que l'examen soit terminé.

Mesures de suivi :

- **Les SSST** organiseront une réunion avec le groupe de travail en vue de discuter du rapport définitif et des recommandations d'ici le 31 mai 2013.
- **Les SSST** fourniront au CONSST un résumé des travaux du groupe de travail et des recommandations formulées avant la réunion de juillet 2013.

But : Le CONSST discutera cette question à la réunion de juillet 2013 et classera les mesures de suivi découlant de ce point.

g) Bien-être des employés et changement organisationnel

Marlene O'Neil signale que le cadre de travail a été discuté avec Bob Kingston, mais qu'il n'est pas encore prêt pour la diffusion. Étant donné le départ de Sam Barlin de l'Agence, John Langs collaborera avec Marlene.

Marlene mentionne aussi que le site du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) offre un bon survol de cette question et que la dernière conférence de l'AFPC a compté de nombreuses présentations et discussions sur ce sujet.

Une ébauche de base a été rédigée.

Mesures de suivi :

- **Marlene O'Neil et John Langs** mettront la touche finale à l'ébauche du cadre de travail d'ici le 1^{er} juin 2013.
- **Marlene O'Neil et Jennifer Corley** se rencontreront d'ici le 30 juin 2013 afin de discuter de la question avant la réunion avec Ayman Soryal (IPFPC) et Brenda Dagenais.
- Une présentation sera faite au CONSST d'ici la prochaine réunion.

h) Étude ergonomique industrielle à l'établissement 10 – Établissement de traitement des viandes – Montréal-Ouest

Jennifer Corley fournit les définitions (selon notre fournisseur de services de santé – AIM Health Group) d'une évaluation ergonomique du lieu de travail et d'une évaluation ergonomique industrielle.

Le Comité d'orientation (CO) souhaite aussi réitérer les exigences en vertu des articles 135 et 136 de la Partie II du *Code canadien du travail* concernant la participation des comités de SST/représentants en cette matière.

Mesures de suivi :

- **Les SSST** enverront un courriel de clarification établissant les différences entre les deux types d'évaluation ergonomique par l'entremise de la gouvernance en matière de SST d'ici le 30 juin 2013.
- **Les SSST** enverront au CONSST une ébauche du courriel concernant la participation des comités de SST d'ici le 17 mai 2013.

i) Utilisation du formaldéhyde

Lors de la réunion de janvier du CONSST, l'utilisation de formaldéhyde par les inspecteurs pour transmettre des échantillons en vue de l'analyse en laboratoire a été discutée. Les membres ont soulevé une préoccupation selon laquelle la formaldéhyde devrait être remplacée par de nouvelles substances de rechange plus sûres afin d'éliminer le risque d'exposition. La question a été discutée à nouveau à la réunion du CONSST du 25 avril et les points importants suivants ont été confirmés :

1. Pour quels types d'échantillons les inspecteurs doivent-ils utiliser la formaldéhyde?
2. Existe-t-il des produits de rechange moins toxiques et adaptés à l'usage prévu?

Mesures de suivi :

- **La direction générale des programmes et des sciences** déterminera si le formaldéhyde est toujours requis et fera examiner les produits de rechange adaptés à l'usage d'ici la fin de mai 2013.
- **Les SSST** enverront par l'entremise de la gouvernance en matière de SST une demande d'inventaire et d'utilisation informant les comités de SST que la question de l'utilisation du formaldéhyde sera examinée d'ici la fin de mai 2013.

j) Évaluations ergonomiques individuelles et comités de chantiers

Les comités/représentants des lieux de travail sont en droit de recevoir des copies des rapports d'ergonomie afin de pouvoir les examiner, d'assurer le suivi avec l'employé et l'employeur, de cerner les tendances et d'aider à faciliter la préparation des budgets.

Les services de SST de l'Agence ont distribué une proposition de solution pour les problèmes récents soulevés dans la RCN. Bref, il est entendu que les Services de santé de l'ACIA enverront un courriel à l'agent demandeur (gestionnaire/superviseur) avec copie à l'employé pour toutes les demandes d'évaluation ergonomique. Le courriel expliquera à la fois à l'employeur et à l'employé que le comité de SST a le droit de recevoir une copie du rapport en vertu du *Code canadien du travail* (CCT). Le conseiller sectoriel de l'administration centrale (AC) enverra un rapport identifiant l'employé, fournissant la date de la demande d'évaluation ergonomique et le nom de l'agent

demandeur (AD). Le comité de SST contactera alors l'AD afin d'obtenir une copie du rapport s'il souhaite en recevoir une.

On demande de citer l'alinéa 135(7)b) de la Partie II du CCT dans le courriel.

Mesures de suivi :

- **Les SSST** appliqueront cette nouvelle procédure immédiatement.
- **Le conseiller sectoriel de l'AC** enverra un rapport au comité de SST concerné y compris le nom de l'AD à la fin de chaque mois.

État : Classé

k) Protocoles pour traiter des questions relatives aux installations qui influent sur la santé et la sécurité au travail – Complexe Skyline

Wendy Bray éclaire le fait que le représentant des installations de la direction générale (RIDG) est seulement un portail à des fins de communication. AAC siège au comité de SST de Skyline. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a été contacté pour fournir un compte rendu à Wendy au fur et à mesure des progrès accomplis sur les leçons apprises de l'incident d'inondation récent. La question sera aussi discutée avec le comité local de SST de Skyline de l'ACIA.

Marlene O'Neil signale que le comité de Skyline n'a encore rien fait et qu'il est à préparer le premier RESPR pour définir le problème et recommander des solutions.

Mesure de suivi : Les SSST enverront un communiqué par l'entremise de la gouvernance en matière de SST pour informer le comité de la partie 17 du Règlement canadien sur la SST.

État : Classé

l) Discussion avec l'équipe nationale de SST sur les priorités

L'équipe nationale de SST réalise actuellement un examen de conformité en regard des politiques et directives de SST de l'ACIA. Les évaluations doivent être terminées d'ici la fin d'avril. L'équipe examinera et évaluera le programme de SST et devra définir une à trois priorités gérables pour le présent exercice financier.

Mesure de suivi : Les SSST présenteront une à trois priorités pouvant être traitées d'ici le 31 mars 2014 lors de la prochaine réunion du CONSST.

6. Points permanents

a) Programme d'aide aux employés

Une copie du rapport statistique annuel de Shepell.fgi est distribuée. Une préoccupation est soulevée selon laquelle après six séances, les employés sont orientés vers des professionnels extérieurs au sein de leur communauté. Il est entendu que l'on demandera à Shepell d'effectuer le suivi de ces employés après leur renvoi afin d'assurer que leur situation a été prise en compte.

Le CO demande aussi à Shepell de fournir avec le rapport une analyse des statistiques qui serait plus utile aux gestionnaires, etc. Gérard Étienne signale que l'analyse devrait se faire en interne et que la Direction générale des RH devrait en assumer la responsabilité.

Le sujet des Séances de bien-être est soulevé. Sharon Drolet indique que pour la présente année contractuelle (du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013), les SSST ont été en mesure d'assurer 100 séances gratuites de bien-être qui ont toutes été utilisées par les comités et les groupes au sein de l'Agence. Le sujet des employés travaillant dans des

établissements tiers est amené et il en ressort que les employés en question sont souvent incapables de profiter de ce genre de séances en raison de leur horaire de travail.

Les membres du Comité font aussi part de leurs préoccupations concernant les besoins particuliers de diverses organisations demandant l'aide du PAE sous la forme de séances de counseling/d'ateliers et le fait que l'obligation financière en découlant est la responsabilité individuelle des gestionnaires. Ce qui oriente la discussion sur le processus de demande de proposition (DP) qui est actuellement à ses débuts. Le Comité recommande que l'ACIA s'assure que la formation sur la diversité fasse aussi partie du nouveau contrat.

Avec le contrat actuel prenant fin le 31 août 2013, le CONSST demande que les représentants des agents négociateurs ainsi qu'un représentant de l'employeur fournissent un avis à l'ACIA concernant le processus de DP et continuent à apporter des commentaires sur le développement et la croissance du PAE.

Mesures de suivi :

- **Les SSST** enverront un courriel à tous les coprésidents des comités sectoriels et au CONSST pour connaître leurs préoccupations, leurs idées et leur liste de souhaits concernant à la fois les services individuels d'aide aux employés et la partie bien-être du programme d'ici le 17 mai 2013.
- **Les SSST** organiseront une réunion avec les représentants du PAE du CONSST (John Langs – AFPC, Terry Petrow – IPFPC et Wendy Bray – employeur) une fois les commentaires reçus.
- **Les SSST** enverront une copie des rapports nationaux trimestriels aux membres du CONSST une fois ceux-ci reçus.

b) Programme de services de santé

Directive sur la santé au travail et protocoles d'immunisation médicaux

La réunion prévue le 4 février 2013 avec le groupe de travail a été annulée. Jennifer Corley prendra les informations concernant l'état de ces réunions et les progrès réalisés.

Une préoccupation concernant la raison pour laquelle les tests d'urine sont exigés est soulevée. Jennifer Corley établit que les tests d'urine NE sont PAS exigés et que les Services santé de l'ACIA doivent être informés dans l'éventualité d'une telle demande pour un employé.

Le sujet des évaluations avant l'affectation et de leur nécessité est soulevé. Sciences est à la recherche d'une orientation afin de déterminer à quel moment une évaluation avant l'affectation est nécessaire puisqu'il semble qu'Opérations y recourt régulièrement pour toutes ses recrues.

Il est précisé que les évaluations avant l'affectation devraient être réalisées à partir de l'analyse du risque professionnel (ARP) qui devrait déterminer les risques et la nécessité de surveillance médicale.

Prochaines étapes :

Les services de santé de l'ACIA de concert avec les groupes de travail élaboreront et finaliseront le Guide d'évaluation de la santé au travail (GEST) de l'ACIA, constituant la révision d'une Directive des services de santé, ainsi que les outils et les lignes directrices.

Mesures de suivi :

- **Les services santé de l'ACIA** planifieront les réunions pour les groupes de travail.
- **Les SSST** feront le point à la prochaine réunion.

c) Gouvernance en matière de SST

Bob Kingston signale l'existence de quelques problèmes en rapport avec la gouvernance en matière de SST. Il y a des problèmes avec le comité sectoriel de SST à Calgary.

Mesure de suivi : Brenda Dagenais communiquera avec les services de SST de l'Agence et règlera la question.

De plus, à Edmonton, les employés ont de la difficulté à communiquer avec les cadres. Ces employés sont transférés et cherchent à obtenir de leur comité de SST qu'il procède à une inspection du nouveau lieu de travail avant leur transfert. Il semble que l'ACIA a déclaré que cette inspection serait réalisée après le transfert.

Mesure de suivi : Wendy Bray effectuera le suivi avec le Comité et informera **Brenda Dagenais** des autres mesures de suivi, s'il y a lieu.

Marlene O'Neil mentionne que les comités de SST de l'AC ne reçoivent pas le courrier relayé par la gouvernance en matière de SST.

Mesure : Les services de SST de l'Agence s'assureront de transmettre des copies à Marlene O'Neil de toute la correspondance relayée par la gouvernance en matière de SST jusqu'à ce que le comité sectoriel de SST de l'AC soit établi.

d) Formation obligatoire de l'ACIA en matière de SST

Sous-comité chargé de la formation

Après la réunion de juillet du CONSST, le sous-comité chargé de la formation s'est dit d'accord pour reporter les réunions jusqu'à l'année prochaine. Owen Bale enverra des invitations pour les réunions régulières prévues.

Le CO suggère que tous les membres aient un suppléant afin de ne pas retarder davantage le progrès des travaux. Il est aussi proposé que la composition du sous-comité soit examinée afin d'assurer que les bonnes personnes siègent à la table.

Mesures de suivi :

- **Owen Bale** enverra les invitations pour les réunions régulières d'ici la fin de mai 2013.
- **Les SSST** transmettront un calendrier indiquant toutes les réunions de comité d'ici le 30 juin 2013.

Rapports d'enquête de situation comportant des risques (RESCR)

Bob Kingston signale qu'une ébauche de liste de vérification est maintenant disponible pour la consultation. Cette liste constitue un guide à l'intention des comités de SST pour les aider à déterminer tout ce qu'ils doivent prendre en compte lorsqu'ils examinent les RESCR. On fait aussi remarquer que les définitions de « personne qualifiée » et de « représentant » viennent directement de RHDCC. Certains documents internes de l'ACIA établissent qu'un RESCR doit toujours être produit par le superviseur. Le rapport devra de fait être produit par une « personne qualifiée » qui n'est pas toujours le superviseur, selon Bob Kingston, et, dans certains cas, cela peut entraîner un conflit.

Bob Kingston indique que le CONSST devrait se dire d'accord pour finaliser et classer ce point d'ici la prochaine réunion.

Mesure de suivi : Bob Kingston enverra l'ébauche de la liste de vérification au secrétariat du CNSST en vue de sa distribution aux membres du CONSST et à la gouvernance en matière de SST d'ici le 3 mai 2013.

Mesure de suivi : Les SSST fourniront une analyse des statistiques provenant du Rapport annuel de l'employeur concernant les situations comportant des risques (RAESR) de 2012 avant la prochaine réunion.

e) Projet de gestion de l'incapacité (PGI)

Brenda Dagenais répète que l'équipe chargée du PGI a approuvé ce projet en principe. Elle distribue une présentation de l'échéancier de consultation prévu.

Mesures de suivi :

- **Brenda Dagenais et l'équipe chargée du PGI** finaliseront les consultations d'ici le 30 juin 2013.
- **Le sous-comité de consultation sur le PGI** (Brenda Dagenais, Marlene O'Neil et Ayman Soryal) se réunira et discutera.
- **Le CONSST** fournira des commentaires sur le plan de consultation d'ici le 10 mai 2013.

7. Affaires nouvelles

Le CONSST va de l'avant

Gérard Étienne, coprésident pour l'employeur nouvellement désigné, présente sa vision d'un CONSST allant de l'avant.

M. Étienne souhaite remercier particulièrement Stephen Norman pour son travail exemplaire comme coprésident pour l'employeur et fait observer qu'il ne sera pas facile de marcher dans ses pas.

Il rappelle aux membres que ce Comité est établi pour assister l'employeur et que le rôle du CONSST est de formuler des recommandations, de fournir des avis et de l'orientation au président (qui est le responsable ultime) et de superviser la gouvernance en matière de SST pour l'Agence.

M. Étienne fait aussi référence aux huit exigences que doit respecter le CO en vertu du *Code canadien du travail* observant qu'il semble que le Comité d'orientation traite de problèmes qui devraient être réglés au niveau local, régional et/ou sectoriel – il est temps de réagir et de responsabiliser les comités en regard de ces problèmes. S'il y a des questions amenées devant le CO qui sont renvoyées aux comités concernés, le CO effectuera le suivi pour s'assurer que les questions ont été réglées. Il est entendu que le CONSST, et en particulier, ses coprésidents sont toujours disponibles pour donner des avis et des consultations.

Il ajoute qu'il est temps d'examiner les cinq priorités qui ont été présentées au Comité de la haute direction (CHD) en juillet 2012 et de déterminer si ces priorités sont toujours actuelles pour le Comité et de se préparer à faire un compte rendu des progrès accomplis au CHD.

Il propose que les coprésidents se réunissent régulièrement entre les réunions trimestrielles afin de discuter des points à l'ordre du jour et des mesures de suivi et de favoriser l'efficacité et l'efficience des réunions – et il insiste pour dire que l'ordre du jour doit s'accorder avec les cinq priorités.

Administration interne

En vue de favoriser l'efficacité/efficience du Comité et de poursuivre sur la bonne lancée de la présente réunion, les points « d'administration interne » suivants sont discutés :

1. Éliminer les points « jetés sur la table » à la dernière minute afin de permettre aux membres d'examiner les documents avant la réunion.
2. Tous les documents devraient être transmis aux membres au moins une semaine avant la date d'une réunion trimestrielle.
3. Les documents devraient être envoyés en prévoyant un accès par l'entremise du système de gestion des dossiers, des documents et de l'information (SGDDI).
4. Expliciter les rubriques du compte rendu. S'assurer qu'elles reflètent le sujet à l'étude. Cette précaution permettra au Comité de « classer » plus de points de l'ordre du jour. Si les rubriques sont trop générales, les points restent à l'ordre du jour trop longtemps.
5. Ajouter une colonne au plan d'action indiquant la première date de présentation au CONSST.

Mesure de suivi : Les coprésidents détermineront la procédure pour les réunions régulières tenues en dehors des réunions trimestrielles du CONSST.

Mandat du CONSST

Le mandat est examiné par les membres. On discute de modifications.

Mesure de suivi : Les SSST examineront le document du mandat en regard de la discussion qui a eu lieu et le retransmettront aux membres du CONSST d'ici le 3 mai 2013 pour examen définitif.

Les cinq priorités du CONSST – La présentation au CHD de juillet 2012

Les cinq priorités du CONSST sont distribuées et rediscutées. Il est convenu que cette question devrait devenir un point permanent de l'ordre du jour qui serait placé immédiatement après la pause-santé du matin.

Mesure de suivi : Stephen Norman reformatera les cinq priorités pour en permettre la consultation et les enverra aux coprésidents du CONSST.

Mesure de suivi : Le CONSST discutera des cinq priorités à la prochaine réunion afin de déterminer leur validité actuelle.

En vue de fournir au CHD un compte rendu sur la situation d'ici juillet 2013, les membres de l'équipe de SST travailleront de concert par l'intermédiaire de courriels et de téléconférences.

Sous-comités/groupes de travail

Jennifer Corley distribue une liste des sous-comités et des groupes de travail ainsi que les détails de leur composition.

Il est précisé qu'un sous-comité implique une participation continue alors qu'un groupe de travail est créé pour une tâche particulière et a une durée limitée.

Une discussion a aussi lieu concernant l'efficacité de ces comités/groupes. Il est proposé d'assurer qu'un président soit désigné et que ces comités/groupes soient adéquatement formés de membres efficaces et efficients. Des suppléants doivent être désignés pour chaque membre afin de ne pas retarder les travaux du comité/groupe.

La présence des représentants suivants du CONSST est confirmée dans les sous-comités suivants :

PAE : John Langs, Terry Petrow, Wendy Bray

PGI : Marlene O'Neil, Ayman Soryal, Brenda Dagenais

Prévention de la violence : Bob Kingston, Ayman Soryal, Brenda Dagenais

a) Évaluations ergonomiques

Note d'information de Bob Kingston. Une discussion se poursuit sur la note d'information de Marlene O'Neil distribuée lors de la réunion du 24 janvier 2013. Voir la section du présent compte rendu à la rubrique « Mesures de suivi - J) Évaluations ergonomiques ».

b) Gestion des situations d'urgence dans les immeubles (GUI)

Note d'information de Bob Kingston. Bob Kingston soulève un point selon lequel il n'y a pas de rôle mentionné dans la Directive en regard de la surveillance de l'efficacité.

Wendy Bray précise que l'intégration de la nouvelle directive pour les évaluations d'immeubles et la prise en compte des comités sur le site se poursuit progressivement.

Mesures de suivi :

- **Sécurité générale** surveillera le programme de gestion des situations d'urgence dans les immeubles et fera un rapport au CONSST.
- **La Direction générale de la gestion intégrée** s'assurera de l'inclusion du rôle du CONSST dans la directive de la GUI
- Lors de la réalisation d'évaluation sur les menaces et les risques (EMR), **la Direction générale de la gestion intégrée** s'assurera d'une liaison avec les comités locaux de SST.

Verrouillage et étiquetage

Note d'information de Bob Kingston. Une préoccupation est soulevée en regard d'un avis de l'industrie ayant été envoyé au personnel.

Éclaircissement : La documentation du programme verrouillage et étiquetage a été envoyée par l'entremise de la gouvernance en matière de SST et du CONSST aux fins d'examen définitif et de commentaires devant parvenir avant le 24 mai 2013. Pour en savoir plus, consulter la section du présent compte rendu « Mesures de suivi – d) Avis à l'industrie sur le verrouillage et l'étiquetage ».

9. Tour de table

1. Il est suggéré d'envoyer un mot à Sam Barlin au nom du CONSST pour le remercier de sa participation.
2. De la discussion qui suit, il est proposé par Marlene O'Neil que le CONSST élabore un modèle de certificat qui pourrait être envoyé comme gage d'appréciation pour une participation au Comité. On suggère également que le nouvel emblème de l'ACIA soit intégré à ce certificat.
3. La composante Système général harmonisé (SGH) du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) prédomine de plus en plus sur les lieux de travail. Jennifer Corley signale que le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) offre de l'information/de la formation gratuite sur son site.
4. On tente de rendre disponible à tous les employés la nouvelle publication de l'Association canadienne de normalisation (CSA) sur la santé mentale. Les services de SST de l'Agence confirment que les versions anglaise et française sont offertes sur : « O Drive:\OPS\OSH\Policies, Legislation, Resources etc\CSA Standards\Z1003 – Psychological health and safety in the workplace [Santé et sécurité psychologiques en milieu de travail sur <http://shop.csa.ca/fr/canada/gestion-de-la-sante-et-securite-au-travail/canca-z1003-f13bnq-9700-803f2013/invt/z10032013>] ». Les services de SST de l'Agence transmettront l'information par l'entremise de la gouvernance en matière de SST.
5. Si on veut que les comités de santé et de sécurité sur le lieu de travail (CSSLT) et les représentants en cette matière soient en mesure de régler leurs problèmes, une formation est nécessaire.
6. Le numéro de compte de l'ACIA à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail (CSPAAT) devrait être affiché quelque part sur Merlin pour que tous y aient accès.
7. Skyline est à la recherche de membres pour son comité. Wendy Bray, Brenda Dagenais et Mark Willcox apporteront leur aide pour trouver des recrues.
8. Les représentants de l'employeur se sont dits d'accord pour que Brenda Dagenais soit la suppléante du coprésident pour l'employeur Gérard Étienne.

La prochaine réunion se tiendra le 11 juillet 2013.

Date : _____

Date : _____

Date : _____

Bob Kingston (AFPC)

Ayman Soryal (IPFPC)

Gérard Étienne (ACIA)